

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

HAUT CANTAL DORDOGNE

Présentation du PADD aux personnes publiques associées Le Vigean, 18 mars 2019

- **Bureau d'études** : Stéphane MERLIN, Quentin MACKRE (PIVADIS)
- **Pièces jointes** : Diaporama de présentation, feuille de présence

- En introduction, Marc MAISONNEUVE (Président du Syndicat mixte HCD) remercie les participants de leur présence et indique que l'objectif est d'aboutir à un débat sur les grandes orientations du PADD, programmé le 4 juillet prochain.

Axe 1 : Structurer le territoire

Armature territoriale :

- Les représentants des 4 communautés de communes indiquent qu'à l'issue de la réflexion sur les « pôles ruraux », les communes suivantes sont identifiées pour faire partie de cette catégorie : Lanobre, Saignes, Champagnac, Trizac, Menet, Ally, St-Illide, Salers, Anglards-de-Salers.
- La DDT et le PNR demandent quelle sera la justification de cette catégorie de communes.
 - o PIVADIS : Il s'agit à la fois d'avoir des objectifs différents des communes rurales pour les communes plus importantes et structurées, et surtout de renforcer le maillage d'équipements dans les territoires éloignés des services.
- L'UDAF demande de détailler ce qui relève des services de santé.
 - o Syndicat mixte HCD : Un travail en cours sur le sujet avec un projet territorial de santé à l'échelle des quatre communautés de communes du SCoT.
 - o PIVADIS : Les détails éventuels seront apportés dans le DOO. Par exemple, sur le SCoT d'Aurillac le DOO donne des orientations pour accompagner l'implantation des maisons de santé (localisation, aménagements des alentours, présence de logements adaptés à proximité).

Loi littoral :

- La DDT demande si Lanobre ne pourrait pas faire partie des pôles touristiques ?
 - o PIVADIS : Cela avait été discuté lors des précédentes versions et dépendra des orientations à retenir pour ces pôles touristiques. Pour Lanobre et Beaulieu, il s'agit d'appliquer la Loi Littoral. Pour Lanobre, l'enjeu concernera la délimitation de la tâche urbaine et pour Beaulieu, l'objectif est que la commune puisse continuer à se développer

- prudemment.
- SCoT Haute Corrèze Ventadour : Le SCoT HCV vient d'être arrêté. Sur la Loi Littoral, on n'a pas travaillé en détails, car ce travail sera fait dans le PLUi qui est en cours. Il est prévu que l'on est un échange avec les deux DTT pour parler de la Loi Littoral et de Bort-les-Orgues notamment.
 - PIVADIS : Concernant les espaces proches du rivage, c'est le critère de co-visibilité qui sera prépondérant dans leur délimitation.

Axe 2 : Préserver et mettre en valeur le territoire et ses ressources

- Hervé GOUTILLE, membre du Syndicat d'électrification du Cantal : Le territoire est déjà limité par sa capacité à stocker ou à exporter de l'électricité. Cet enjeu doit être affiché. Une négociation est en cours avec Enedis, car cette situation pose problème.
- Il est précisé que le grand éolien ne sera pas encouragé sur le territoire. Le SCoT s'en tiendra à la stricte reprise obligatoire du schéma régional éolien.
- Concernant la petite hydro-électricité, il ne s'agit pas de mettre en marche des microcentrales sur de nouveaux cours d'eaux, mais de profiter du potentiel représenté par l'amélioration des micro-centrales existantes, par les anciens moulins ou par les conduites d'eau forcées.

Axe 3 : Accompagner les activités identitaires

Activités agricoles :

- La Chambre d'Agriculture demande quels sont les outils fonciers qui seront mobilisés et ce qu'il en est par rapport à la restructuration foncière.
 - Syndicat mixte HCD : Les études réalisées par la chambre d'agriculture ont mis l'accent sur les reprises, c'est donc cette question qui sera travaillée en priorité. Le travail est aussi orienté vers la diversification des exploitations.
 - Plusieurs participants citent Terres de Liens pour des exemples de portage foncier, mais à petite échelle.
 - Jean-Marie FABRE (Maire de St-Chamant) : L'objectif est d'éviter le démembrement d'exploitations viables généré lors des reprises et qui mène à des agrandissements à outrance.
 - La Chambre d'Agriculture indique qu'il serait utile de proposer des formations aux nouveaux arrivants et potentiels exploitants, en plus des actions menées sur le logement.

Forêt :

- Lydia MORZIERES, ONF : Valide le constat concernant la marge de progression sur l'exploitation forestière, et le complète en projetant une production qui sera rapidement insuffisante par rapport à la consommation qui augmente. Indique que des financements sont actuellement disponibles pour la desserte, qui est une difficulté pour l'exploitation, et pour l'amélioration de forêts de faible qualité (peuplement).

Consommation foncière :

- PIVADIS : Il est temps de définir la méthode qui doit être retenue pour un calcul et une analyse la consommation foncière sur le territoire. Pour l'instant, nous n'avons pas de point de vue partagé entre le syndicat mixte et l'Etat.
- Marc MAISONNEUVE demande à la DDT 15 leur position.
- La DDT 15 attend des propositions plus précises concernant la consommation foncière sur les 10 dernières années et les objectifs de la consommation foncière pour les années à venir.
 - o PIVADIS rappelle que de nombreuses propositions ont été faites et qu'il s'agit désormais de choisir quelle(s) méthode(s) seraient retenues.
 - o SM HCD : des propositions ont déjà été faites.
 - o M. le Maire de St-Chamant : Il s'agit de mieux faire que par le passé. Il faut des choses rationnelles par rapport à nos objectifs. Si on voit que cela ne convient pas, on pourra faire évoluer le SCoT.
 - o PIVADIS : Les objectifs quantitatifs ne seront pas définis dans l'absolu, mais par rapport à la production de logements passée et à venir.

Changement de destination :

- C.C. Pays de Salers : il est demandé de laisser la possibilité de changer de destination certains bâtiments quand cela est réalisable, pour l'activité ou l'habitat.
- La Chambre d'Agriculture invite à la prudence concernant le changement de destination de certains bâtiments agricoles (conflits d'usages, frein potentiel aux activités agricoles).
 - o PIVADIS : il est rappelé que cette question n'est pas une compétence du SCoT et que son traitement sera de fait très limité.

Axe 4 : Revitaliser les centralités

Habitat :

- M. le Maire d'Arches s'inquiète des nouvelles contraintes qui sont apportées par le SCoT et la réduction de la liberté dans les choix des individus pour construire leur logement. Quelles sont les actions concrètes pour réhabiliter les logements vacants ?
 - o SM HCD : Une OPAH est engagée avec les 4 EPCI, notamment pour travailler sur le logement vacant.
 - o PIVADIS : Contact sera pris avec l'EPF pour bénéficier d'expériences en cours. D'autres outils, comme la préemption, la taxe sur les logements vacants, existent pour appuyer les actions à mener par les collectivités. Il est rappelé que cet objectif est un choix politique qui répond aussi à celui de la revitalisation des villages et plus généralement à l'identité et l'attractivité du territoire.
 - o M. le Maire de Mauriac : L'acquisition foncière en milieu urbain est très lourde pour une collectivité.
 - o M. le Maire de St-Chamant : Il faut agir sur la vacance et réorienter les fonds publics vers les centres-bourgs et centre-villages, plutôt que vers les opérations nouvelles. Il est encore temps, mais d'ici quelques années le point de non-retour risque d'être atteint pour permettre la revitalisation des centres, lorsqu'une majorité de logements y sera dégradée.
- UDAF : Pour les personnes âgées, avez-vous préparé des propositions.
 - o QM : Dans le DDO, cela sera décliné.

Mobilités / Projets d'amélioration de la D922 :

- M. le Maire de Mauriac, souhaite que le projet de contournement ouest de Mauriac, avec lequel la population n'est pas favorable, ne soit pas intégré.
- Il est rappelé que le projet ne se résume pas à la déviation de Mauriac mais constitue bien un projet plus général d'amélioration de la voirie et de la sécurité sur la D922 de Saint-Cernin à Ydes, et d'un accès plus rapide à l'A89.
 - o Pivadis demande au département s'il existe des projets à intégrer (fuseaux...) dans le SCoT.

Axe 5 : Attractivité économique

Tourisme / unité touristique nouvelle :

- M. le Maire de Mauriac : L'extension du Golf de Mauriac n'est plus un projet d'actualité. On peut le laisser dans le SCoT pour permettre la réalisation de ce projet un jour. La commune l'avait mis dans son PLU en ce sens, et car elle en avait la maîtrise foncière.
 - o PIVADIS : le golf actuel étant proche des 15ha, un projet d'extension devra faire l'objet d'une intégration en tant qu'unité touristique nouvelle dans le SCoT, ce qui demandera des précisions sur ses caractéristiques (emprise, capacité d'accueil, constructions nouvelles, impact environnemental, gestion de l'eau...). Il pourrait être envisagé de donner les grandes orientations de cette UTN, et de laisser le PLU la détailler. Un échange sera sollicité avec la DDT pour envisager ce cadre éventuel, s'il est décidé de maintenir ce projet dans le SCoT.
